



Intervention de Michel Correvon

Quelques mots pour ceux qui ne connaissent pas le collectif Jean Dutoit. Il est né à Lausanne en 2015 dans le but de trouver un logement pour ses membres qui vivaient et dormaient dans la rue. Il occupe des logements vides, en négociant avec les propriétaires pour habiter ces lieux durant un certain temps. Le collectif respecte les contrats signés. Il a également des garants financiers au cas où il aurait une facture qu'il ne pourrait pas honorer. Les occupants de ces locaux ont des règles très précises à respecter. Cela soulage également les logements d'urgences que certaines communes fournissent. Après je veux être honnête avec vous, il y a eu une seule fois en 2018 un problème de drogue avec un seul membre du collectif. Je pense qu'il ne faut pas juger tout un collectif sur une seule personne.

Depuis le mois de mai le collectif (environ 50 personnes) occupe un bâtiment à Crissier. Ils sont respectueux du voisinage. D'ailleurs je suis sûr que peu de personnes parmi vous savent quel bâtiment il occupe. Même moi, qui par mon travail voyage beaucoup dans la commune, je ne m'étais pas rendu compte où il se trouvait. Il a même organisé une fête des voisins, qui eux étaient content que cet immeuble soit enfin occupé après 2 ans d'inoccupation. Le collectif a un contrat avec le propriétaire actuel, malheureusement celui-ci est en sursis concordataire et ne peut donc pas signer de papier officiel. Depuis le mois de juin suite à des travaux dans la rue, l'électricité a été coupée et le collectif vit sans électricité depuis. Il a juste installé une génératrice pour qu'il en ait un minimum. Il utilise partiellement cette génératrice pour ne pas déranger le voisinage. Le collectif a lui-même installé tout le nécessaire pour recevoir l'électricité. Et comme l'hiver approche à grand pas, il ne se voit pas vivre sans celle-ci. Il a pris contact avec les SIE pour qu'il puisse en avoir. Je précise qu'il règle toutes les factures par le fond de caisse du collectif. Les SIE demandent la signature du propriétaire pour leur en fournir. Comme celui-ci est en sursis concordataire sa signature n'est pas valable. Je demande donc à la municipalité de voir ce qu'elle peut faire pour remédier à cette situation. Ne pourrait-elle pas signer un engagement afin qu'il soit fourni en électricité ? Cela ne coûterait rien à la commune, juste un effort de solidarité pour des personnes qui n'auraient plus de toit sans ce collectif. Ce serait un beau geste de notre municipalité, surtout que depuis presque 30 ans que je suis sur la commune, je n'ai jamais entendu d'une ancienne municipalité de Crissier qu'elle ait fait le moindre geste dans ce sens. Et cela aiderait à l'effort collectif que d'autres communes de la région font déjà.